



## DECISION DU MAIRE DEC-2024-04-031 MP

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'entretien des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du domaine privé communal ;

CONSIDERANT la nouvelle proposition de contrat proposée par la Société SEA domicile 6 avenue Jean-Jaurès 91690 SACLAS ;

### DECIDE

- 1° DE SIGNER la proposition de contrat d'entretien des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du domaine privé communal ;
- 2° DE FIXER la durée du contrat à un an à compter de la date de signature, renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- 3° DE FIXER le prix du contrat à 8285.00 € HT par an ;
- 4° DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 14 mai 2024

Le Maire,  
Marc TOURELLE



Affiché, notifié, transmis,  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente